

Mairie de  
MENNETOU SUR CHER  
41320

Tél : 02.54.98.01.19  
Fax : 02.54.98.10.56

## FICHE DE LIAISON PARENTS/SIVOS

### L'enfant

- Nom et Prénom(s) :
- Date de naissance :
- Classe : Mennetou - Langon

### Les Responsables Légaux

- Nom et Prénom(s) :
- Adresse complète :

- Tél fixe : Port : Travail :
- Adresse mail :

- Nom et Prénom(s) :
- Adresse complète :

- Tél fixe : Port : Travail :
- Adresse mail :

### Personnes (de plus de 15 ans) autorisées à prendre l'enfant à la sortie des classes, à la garderie ou à la descente du car :

- Nom : Prénom(s) : Tél :
- Nom : Prénom(s) : Tél :
- Nom : Prénom(s) : Tél :

- Enfant autorisé à rentrer seul au domicile :

- Fréquentera la garderie de Langon - Mennetou 1.10€/séance  
Le matin Le soir

- Mangera à la cantine de Langon - Mennetou 2.70€/repas

- **Règlement des factures** :

souhaite adhérer au prélèvement automatique des factures de cantine. L'imprimé nécessaire vous sera adressé directement en cas d'accord (sauf si vous adhérez déjà au service).

souhaite adhérer au prélèvement automatique des factures de garderie. L'imprimé nécessaire vous sera adressé directement en cas d'accord (sauf si vous adhérez déjà au service).

- **Prendra le car**

**Ne prendra pas le car**

• Le matin :

Point de montée :

• Le soir :

Point de montée :

A titre permanent - A titre occasionnel

A la descente du car, si la (les) personne(s) désignée(s) pour accompagner l'enfant n'est (ne sont) pas présente(s), le personnel, sans consigne de la mairie ou des enseignants, sera chargé de le ramener à la garderie. La famille devra alors prendre toutes les dispositions pour aller le chercher avant 18h30 ou autorisera, par écrit, une tierce personne à le faire.

- **Sera présent à l'aide aux devoirs**, pour les enfants du CP au CM2, le lundi et le jeudi :

A Langon - A Mennetou

Fait à

Le

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.